



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 21 Septembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Golfech, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D8-8-157

OBJET : ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

**APPROBATION RÉHABILITATION DU PONT RACLEUR DU
CLARIFICATEUR À LA STATION DE DONZAC**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à M. Renaud)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à M.Martinat)
	: M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian (pouvoir donné à M. Baylet)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LAROUSSINIE Francine
	: Mme LECORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest
	: Mme PERE Catherine
	: M. ZANIN Daniel
	: Mme DUBOIS Corinne
	: Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	: M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D8-8-157

OBJET : ENVIRONNEMENT

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES
APPROBATION RÉHABILITATION DU PONT RACLEUR DU
CLARIFICATEUR À LA STATION DE DONZAC**

Suite à la prise de compétence assainissement collectif des eaux usées au 1^{er} janvier 2021, des diagnostics et inventaire ont été réalisés par le service assainissement.

Dans ce cadre, il a été constaté sur la station de Donzac :

- sur le pont tournant, une usure prématurée des roulements, le déplacement de l'axe principal et faux aplomb, une déformation de la bande de roulement périphérique. Il est préconisé d'installer un pont neuf avec pivot inox et non béton, graisseur déporté et accessible depuis la passerelle,
- l'obsolescence du dégrilleur.

La commune sur les 5 dernières années a procédé à de multiples réparations qui ont permis de maintenir l'ouvrage en fonctionnement.

Au vu de la vétusté de l'ouvrage (20 ans environ) et des nombreuses interventions déjà réalisées par la commune (27 000 €) il est jugé préférable de repartir sur un ouvrage neuf sous garantie.

Le coût de l'opération, sous maîtrise d'oeuvre interne par le service assainissement, est estimée à 75 500 € HT.

Le Président propose :

- d'approuver les travaux de réhabilitation de ce pont tournant, du dégrilleur et ouvrages annexes,
- d'approuver le plan de financement suivant :
 - Conseil départemental : 15 100€ HT (20%)
 - l'Agence de l'eau Adour Garonne : 22 650€ HT (30%)
 - Autofinancement : 37 750€ HT (50%)
- de solliciter le de Département et l'agence de l'eau Adour Garonne,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les travaux de réhabilitation de ce pont tournant, du dégrilleur et ouvrages annexes,
- d'approuver le plan de financement suivant :
 - o Conseil départemental : 15 100€ HT (20%)
 - o l'Agence de l'eau Adour Garonne : 22 650€ HT (30%)
 - o Autofinancement : 37 750€ HT (50%)
- de solliciter le de Département et l'agence de l'eau Adour Garonne,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

Fait à Valence d'Agen, le 27 septembre 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 30 septembre 2021



Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 04 OCT. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 04 OCT. 2021

AR PRÉFECTURE

**ENVIRONNEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES APPROBATION RÉHABILITATION DU PONT
RACLEUR DU CLARIFICATEUR À LA STATION DE DONZAC**

Numéro de l'acte : 2021D8_8_157

Date de la décision : 27/09/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210927-2021D8_8_157-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité émettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 04/10/2021

Nature de l'acte : Deliberations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marches publics / marchés en procedure formalisee (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : 99_DE-082-248200016-20210927-2021D8_8_157-DE-1-1_1.pdf (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 04/10/2021 15:35:27

Date d'envoi de l'acte : 04/10/2021 15:38:08

Date de réception de l'AR : 04/10/2021 15:40:02